



**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 14 NOVEMBRE 2022**

La séance a débuté à 18 heures 30 sous la présidence de Monsieur Serge MALEN, Maire.  
Monsieur le Maire fait l'appel des conseillers municipaux.

NOMS	Présents	Procuration à	Absents
MALEN Serge	P		
BONNEFOUX Chantal	P		
ANDRE Claude	P		
COSTE Josiane	P		
FISCHER Lionel	P		
SALUZZO Joëlle	P		
CACELLI Alex	P		
RANC Sylvie	P		
LOUIS-VASSAL Patrick		MALEN Serge	
CRAPONNE Jean-Louis	P		
CUP Christine	P		
GARREL Régine	P		
ORLANDI Pascal		BONNEFOUX Chantal	
DEL NISTA Xavier	P		
RABERT Guylaine	P		
FILLIERE Thierry		SALUZZO Joëlle	
TRICHARD Frédéric	P		
MORETTI Karine		ANDRÉ Claude	
BOUIX Sandra		COSTE Josiane	
GUINTRAND Tamara	P		
BOLIMON Lionel	P		
COUSTON Rémy		BOLIMON Lionel	
ADAM Carole			excusée
PILLOT Marion			excusée
DUCLERCQ Jean-Pierre	P		
PENALVA Sylvain	P		
PLAZA PUTTI Mireille	P		

Conseillers en exercice : 27

Conseillers présents à l'ouverture de la séance : 19

Procurations : 6

Quorum : 14

Monsieur CACELLI Alex est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des observations sur le procès-verbal de la séance précédente ?  
Le procès-verbal de la séance du 29 septembre est adopté.

Aucune décision n'a été prise depuis le précédent conseil municipal.

En ce qui concerne les marchés, il y a eu le contrat passé avec la Compagnie Lune à l'autre pour le spectacle de Noël de l'école maternelle, et un marché passé pour la construction de la médiathèque avec comme mandataire la société Avantpropos, pour un montant de 34 148.68 € TTC pour la tranche ferme qui comprend les études d'esquisse d'avant-projet sommaire et d'avant-projet définitif. Y a-t-il des questions sur ces marchés ?

Pas de question, nous allons passer aux délibérations.

#### **Délibération 2022-11-67**

OBJET : ACQUISITION DES PARCELLES DE TERRAIN SITUEE CADASTRÉES SECTION AA 32 ET AV 136  
SITUÉES COLLINE DE LA GRAILLE

Pas d'observation.

POUR	25
CONTRE	/
ABSTENTION	/

#### **Délibération 2022-11-68**

OBJET : PARTAGE DES OBJECTIFS ET DE LA STRATEGIE DU TROISIEME CONTRAT DE RIVIERE « LES SORGUES » AINSI QUE SON PROGRAMME PREVISIONNEL D' ACTIONS

Monsieur PENALVA : bonsoir à tous. C'est un document assez volumineux, pas moins de 600 pages, avec toute une série de recommandations à destination des communes sur les actions du syndicat, mais aussi sur les actions que peuvent mettre en place les communes pour sauvegarder les abords du canal. Je ne pense pas que cela fasse référence au projet de lotissement que vous avez en bordure du canal. Le PLU prévoit une zone tampon de 10 mètres. Le syndicat l'a rappelé lors d'une réunion publique, il préconise 25 mètres pour sauvegarder les ripisylves, comment vous comptez arbitrer entre

ces deux mesures ? Est-ce que vous allez modifier les documents d'urbanisme pour en tenir en compte ou pas ?

Monsieur FISCHER : il faut savoir qu'à l'élaboration du précédent PLU et notamment sa modification en 2019, le syndicat a été consulté. Concernant ce lotissement communal et son emprise il y a eu un avis favorable. Alors ces préconisations de 25 mètres c'est pour les parties non urbanisées. Là on est dans une partie du canal qui de fait par ces abords va être urbanisée, c'est pour cela qu'il y a un recul de 10 mètres.

Monsieur PENALVA : sur les bandes urbanisées, je crois qu'ils ne partent pas sur une mesure de 10 mètres exactement mais 25 mètres, mais ils disent attention dans certains secteurs si on peut sauvegarder et préserver on le fait sans tenir compte des mesures de 25 mètres, et peut être que sur ce secteur-là, je ne sais pas s'il y a des ripisylves à sauvegarder, je ne sais pas comment vous allez articuler cela.

Monsieur FISCHER : aujourd'hui on n'articule pas. Les choix ont été faits puisqu'il y a un document d'urbanisme qui a été voté. Le PLU intègre le recul tel qu'il est présenté.

Monsieur PENALVA : d'accord, une deuxième question : je ne vois pas d'action de curage du canal ? Il me semble que c'est un sujet qui s'impose ?

Monsieur le Maire : il y a quelques années, le curage se faisait avec des engins mécaniques mais depuis au moins 20 ans, le syndicat ne veut plus curer avec des engins mécaniques. Ils font du faucardage et le font manuellement pour sauvegarder la faune et la ripisylve.

Monsieur PENALVA : on connaît l'impact de l'accumulation de boue ?

Monsieur CACELLI : pour ce qui est du curage des cours d'eau, cela fait de nombreuses années en France que cela est interdit. Quelques communes pour lutter contre les inondations de quartier ont réalisé des curages, il y a eu des actions au tribunal et elles ont été condamnées. Lors de la réunion du syndicat du bassin des Sorgues, il a été expliqué que le seul moyen qu'ils avaient était d'ouvrir les vannes d'évacuation et d'amener un peu plus d'eau pour au fil du temps avoir un débit qui soit un peu plus important afin d'enlever le limon mais cela a une action sur du très long terme. Moi-même qui suis riverain des Sorgues, je l'ai observé il faut vraiment du temps. Donc pour compléter votre question c'est que l'on ne peut plus curer. La CNR compagnie nationale du Rhône ne peut plus draguer le Rhône, cela a causé de gros problème d'inondation.

Monsieur le Maire : il y a aussi toutes les rivières : la Durance, l'Ouvèze malgré que l'Ouvèze débordait. Avant, les entreprises draguaient pour sortir le gravier et ça permettait de faire des routes, maintenant cela est totalement interdit.

Monsieur PENALVA : l'autre jour il y avait beaucoup de mistral, et même le canal qui est au chômage avait un niveau assez haut.

Monsieur le Maire : nous en avons parlé l'autre jour lorsqu'ils sont venus à St Saturnin : de ce problème qu'il faisait de l'auto curage. Ils jouaient avec les vannes pour pouvoir auto curer sans engins mécaniques à l'intérieur du lit. Il y a de moins en moins d'envasement.

POUR	25
CONTRE	/
ABSTENTIONS	/

### Délibération 2022-11-69

OBJET : RESSOURCES HUMAINES – TABLEAU DES EFFECTIFS DES AGENTS STAGIAIRES ET TITULAIRES

Monsieur PENALVA : deux questions de manière générale : dans le tableau en annexe, on remarque qu'il y a 10 postes qui sont ouverts budgétairement et non pourvus ce qui fait 10 % des effectifs, est-ce que ce sont des postes qui vont être fermés ?

Monsieur le Maire : oui. Cela va passer en comité technique.

Monsieur PENALVA : et la deuxième question : vous affichez le nombre de titulaires et je ne vois pas le nombre de non titulaires, est-ce qu'ils apparaissent ailleurs ? Si oui, où ?

Monsieur le Maire : sur ce tableau il y a 3 postes d'adjoint technique, ce sont 3 agents qui étaient sous contrat jusqu'à maintenant et l'on ne peut plus faire de contrat, ils passent en stagiairisation. Comme on en a besoin on stagiairise. Et le technicien c'est une personne qui est en mairie depuis 2 ans et a passé un concours pour être catégorie B.

Monsieur PENALVA : cela veut dire que les 10 emplois saisonniers n'apparaissent pas là ?

Monsieur le Maire : les 10 emplois saisonniers apparaissent dans la prochaine délibération.

Monsieur PENALVA : dans le tableau des titulaires et non titulaires je suis un peu surpris de ne pas les voir.

Monsieur le Maire : je ne peux pas trop vous répondre là-dessus. Si vous pouvez les cibler on vous répondra. C'est bien marqué, agent titulaire et agent non titulaire.

Monsieur PESENTI : on a une autre annexe pour les contractuels, c'est une annexe que l'on fournit au moment du budget et du compte administratif. Dans le tableau, on a qu'un seul agent qui est contractuel, il s'agit de la psychologue à la crèche, qui est contractuelle de droit public. Après au moment du budget et du compte administratif on fait une photographie à l'instant T des contractuels avec les différents régimes. Sur une période on peut avoir des contrats qui s'arrêtent ou qui sont pris pour des remplacements. Il faut vraiment que ce soit à un instant particulier. Comme dit monsieur le Maire s'il y a une demande on peut vous transmettre les éléments, sinon on aura un état au 31 décembre.

Monsieur PENALVA : il est difficile d'avoir une visibilité sur l'ensemble des effectifs quand il y a des postes qui ne figurent pas sur un tableau. C'est compliqué d'avoir de la visibilité quand il manque des éléments.

Monsieur le Maire : sur cette délibération ce sont des agents qui sont déjà en place. Ce n'est pas du recrutement.

Monsieur PESENTI : comme le disait monsieur le Maire, on va supprimer les existants que l'on doit passer en comité technique qui ne correspondaient pas à ces grades. Il y a eu des départs, départs à la retraite, départs de la collectivité. On est dans la continuité du fonctionnement.

Monsieur PENALVA : est-ce que du coup, je pose la question pour la prochaine fois, on pourra avoir une vue d'ensemble sur les titulaires, et les non titulaires ?

Monsieur le Maire : oui, c'est possible.

Monsieur PESENTI : comme le dit madame BONNEFOUX, pour les postes saisonniers on va créer 13 postes que l'on va utiliser tout au long de l'année. En mars on aura utilisé pour les vacances de février, et en fin d'année on aura épuisé ce stock de contrats jusqu'à ce qu'on les renouvelle. De toute façon en contractuel on fera le point, il n'y en a pas énormément. Ce sont les contrats aidés ou les contrats qui font toujours l'objet en général de remplacement d'une personne titulaire. On essaiera de mettre en parallèle, c'est ce que l'on fait pour les états budgétaires, pour avoir d'un côté le tableau des titulaires et de l'autre le tableau des contractuels.

POUR	24
CONTRE	/
ABSTENTION	1

Abstention M. PENALVA

#### **Délibération 2022-11-70**

OBJET : RESSOURCES HUMAINES – TABLEAU DES EFFECTIFS DES AGENTS NON TITULAIRES

Pas d'observation.

POUR	25
CONTRE	/
ABSTENTION	/

#### **Délibération 2022-11-71**

OBJET : RESSOURCES HUMAINES – CREATION D'UN POSTE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF CONTRAT UNIQUE D'INSERTION – CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI (CAE) – PARCOURS EMPLOI COMPETENCES

Monsieur le Maire : il s'agit d'un contrat qui va être créé au 1<sup>er</sup> décembre, au cas où l'on ait besoin d'accompagner une personne en difficulté.

Monsieur BOLIMON : par rapport aux besoins qui sont identifiés au centre technique, c'est pour assurer des remplacements ?

Monsieur le Maire : non c'est pour remplacer dans n'importe quel service. Si on en a besoin et que l'on a la possibilité d'avoir un emploi d'accompagnement, il vaut mieux le créer maintenant pour ne pas avoir de problème. Ce n'est pas une obligation, c'est au cas où on en ait besoin. C'est mieux d'avoir un contrat d'accompagnement qu'un contrat normal.

Monsieur BOLIMON : en fait c'est un renouvellement tous les ans ?

Monsieur le Maire : il y en a un qui va s'arrêter fin décembre, mais si on a la possibilité d'en avoir un autre, on pourra le prendre. C'est pour conserver les avantages.

Monsieur PENALVA : est-ce que l'on pourrait avoir une liste des contrats aidés que vous avez créés depuis le début du mandat, par secteur ?

Monsieur le Maire : oui, on vous donnera cela par écrit.

POUR	25
CONTRE	/
ABSTENTION	/

### **Délibération 2022-11-72**

OBJET : DISPOSITIF « NATURE EN VILLE » - PLANTATION D'ARBRES – DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AUPRES DE LA REGION SUD

Monsieur BOLIMON : c'est une bonne initiative, mais il me semble que ce n'est pas la première fois que l'on vote ce style de subvention, et je voudrais savoir s'il est possible d'avoir un état des lieux, pas aujourd'hui évidemment mais dans les prochaines semaines, de ce qui a été fait, utilisé, justement en terme d'arbres subventionnés depuis le début de la mandature. Il me semble que l'on a du voté une à deux fois ce style d'initiative portée par la Région ?

Monsieur FISCHER : en fait on a déjà voté une délibération de ce type. Effectivement pour un dispositif totalement équivalent mais en fait on a délibéré et on n'a pas été au bout du projet. Cette subvention que propose la Région est récurrente. Aujourd'hui le projet est plus abouti, on a clairement identifié des secteurs. A l'époque on savait par exemple que l'on allait faire le cheminement des Prés de Jonquières. Le projet n'était pas fait on n'aurait pas pu en bénéficier pour les planter à cet endroit-là, alors que pour nous c'était un emplacement prioritaire. Pour bénéficier à nouveau de ce dispositif le projet est posé, les arbres devraient être plantés au printemps.

Monsieur PENALVA : quand vous dites, pas finalisé, ça veut dire qu'il n'a pas été déposé, c'est ça ? La municipalité n'est pas allée jusqu'au bout du dossier ?

Monsieur FISCHER : on n'est pas allé au bout parce que lorsque l'on a eu connaissance de cette disposition on a rapidement délibéré pour se donner l'opportunité de, mais en fait le projet on ne

savait pas trop quels arbres planter. Les sujets qui nous étaient proposés à l'époque n'étaient pas avantageux. On est obligé de choisir parmi une liste proposée, les arbres n'étaient pas très grands, on aurait préféré des arbres un peu plus développés ce qui est le cas aujourd'hui. On va pouvoir choisir des arbres un peu plus développés.

Monsieur PENALVA : ce dispositif a une liste d'essences d'arbres assez similaires, je suis un peu surpris qu'il y ait une différence. Ce que je trouve dommageable c'est que sur le premier dispositif la Région payait 71 % de la dépense contre aujourd'hui 49 %. Ça veut dire qu'aujourd'hui le projet va coûter plus cher à la commune parce que le dossier n'a pas été finalisé ?

Monsieur FISCHER : en fait non. C'est limité à 200 € par sujet, par contre, aujourd'hui, on prend des plus gros sujets. En fait c'est totalement équivalent.

Monsieur PENALVA : comme les plantations qui ont été faites précédemment, j'imagine qu'il y a des plantations en 2019 qui ont été faites sur des hautes tiges, aujourd'hui ils sont dans quel état ces arbres ?

Monsieur FISCHER : en 2019, ce n'était pas moi. C'était le programme départemental ? Au city stade. La plupart des sujets ont bien pris. Il y en a quelques-uns qui sont morts parce qu'il y a eu un parasite. Il y en a eu sur les hauts de St Sat, mais majoritairement ils ont été plantés à la Pastourelle. Il y a eu 3 ou 4 sujets de morts. Certaines personnes ont pensé que c'était dû à un manque d'arrosage, mais pas du tout, c'était dû à ce parasite, on a fait faire des analyses.

Monsieur CACELLI : sur la partie en bas de butte, il y a 2 ou 3 sujets qui sont morts, par excès d'eau. On croyait qu'ils manquaient d'arrosage mais il y a une veine d'eau qui a ressurgit et cela les a asphyxiés.

Monsieur PENALVA : A l'avenir il vaut mieux avoir des sujets qui consomment moins d'eau. Concernant l'implantation le long des axes routiers, je pense à la route de Pernes, en remplacement des souches des platanes que vous avez coupés, est-ce qu'aujourd'hui on a une visibilité sur l'endroit où vous allez implanter les arbres sur la voirie ?

Monsieur FISCHER : une étude a été faite avec un projet d'implantation.

Monsieur PENALVA : vous avez un plan d'implantation ?

Monsieur FISCHER : oui, au même titre que sur le chemin des prés de Jonquières, route de Vedène, avenue de la gare.

Monsieur PENALVA : route de Vedène, vous avez aménagé des pistes cyclables que vous avez délimitées, où est-ce que vous allez implanter les arbres ?

Monsieur FISCHER : ce sera que d'un seul côté, à l'opposé de la piste cyclable. A l'est sur le bas-côté ; on ne va pas toucher les enrobés.

POUR	24
CONTRE	/
ABSTENTION	1

Abstention M. PENALVA

### Délibération 2022-11-73

OBJET : DISPOSITIF D'ALERTE DES POPULATIONS – CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES

Monsieur BOLIMON : je voudrais avoir quelques précisions pour le compte rendu. Le premier point qui a été soulevé par monsieur COUSTON en commission des affaires générales c'était le fait qu'il y avait deux dispositifs qui existaient. Il y a quelques temps des tests avaient été faits avec les opérateurs de téléphonie mobile. Je voudrais savoir s'il y avait des doublons, quelle était la raison, la volonté du Grand Avignon d'avoir un dispositif spécifique et l'autre élément qui a surgi lors des débats c'est le fait que, c'est peut-être une erreur de compréhension, les personnes qui seraient averties seraient uniquement les personnes ayant donné leur numéro en mairie ? Voilà, c'est juste pour comprendre le contexte.

Madame COSTE : on va commencer par le début. Effectivement c'est un système qui n'est pas au point. Il y a quelque chose qui arrive sur le marché et qui est beaucoup plus efficace, mais c'est en étude. Des essais ont été faits, et ce n'est pas encore au point, ça fonctionne à 70 %. Donc, en attendant, cela nous permet de pallier, vu que ça ne nous engage pas. Il y a juste le coût du SMS si on doit en envoyer, c'est tout. Pour être prévenu, il va falloir s'inscrire. Il y aura un lien avec le Grand Avignon et ils seront prévenus grâce à cela.

Monsieur BOLIMON : aujourd'hui il n'y a pas un autre système qui existe ?

Monsieur le Maire : le Grand Avignon doit communiquer afin d'inciter les gens à s'inscrire. Il est vrai qu'ils n'enverront qu'à ceux qui seront inscrits.

Madame COSTE : ça remplace le système Antibia qui est dépassé. Ça pallie, c'est l'intermédiaire. Par contre le système qui arrive va être beaucoup plus efficace. C'est en étude. Avec le Grand Avignon on va tous utiliser le même. Avignon l'a déjà mis en place. Par contre avec l'autre système, il y a eu un essai il y a une quinzaine de jours sur Malaucène, ça a fonctionné à 70 %. C'est en route et se sera un très bon système.

Monsieur BOLIMON : il y a toujours des systèmes avec les sirènes de village ?

Madame COSTE : non, parce que le but lorsqu'il y a des catastrophes, c'est de ne pas alerter tout le monde et de cibler les personnes concernées par quartier.

Madame CUP : l'autre jour on a évoqué le système qui s'appelle FRAR, j'ai vu une publicité à la télévision là-dessus, et j'ai découvert totalement par hasard sur mon téléphone la possibilité de mettre cette application en place.

Madame COSTE : c'est en cours. Je ne sais pas si on le recevra à 100 %, mais il y a plusieurs opérateurs.

Page 8 sur 19



Monsieur PENALVA : une petite remarque, du coup c'est une démarche qui vient de la part des habitants s'ils veulent s'inscrire ils auront l'information ? J'ai vu que le mail est gratuit et peu impactant. Est-ce que l'on peut voir avec le RGPD avec l'envoi de mails via les abonnements newsletters mairie ?

Madame COSTE : avec la newsletter si c'est en journée, il n'y aura pas de souci, si ça arrive à 3 heures du matin !

Monsieur PENALVA : oui, bien sûr.

Monsieur BOLIMON : l'engagement est pour combien d'années ?

Madame COSTE : on peut sortir quand on veut.

Monsieur BOLIMON : pour au moins un an ?

Madame COSTE : oui, pour un an. On sera tous confrontés à la même chose. On va voir quand il y aura un système plus efficace, on s'arrêtera, on verra.

POUR	25
CONTRE	/
ABSTENTION	/

#### **Délibération 2022-11-74**

OBJET : ACTUALISATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE ET MISE EN ŒUVRE DE LA GRATUITE D'ACCES AUX SERVICES

Monsieur BOLIMON : si j'ai bien compris le retour de la commission des affaires générales, cette action elle vient d'abord en obligation en lien avec la subvention départementale ?

Madame BOUIX : ce n'est pas une obligation. C'est une forte suggestion, c'est une des conditions d'obtention de certaines subventions.

Monsieur BOLIMON : et le montant que représente aujourd'hui la rentrée d'argent directe liée aux abonnements est de quel ordre ?

Monsieur le Maire : entre 2 000 et 2 500 €.

Monsieur BOLIMON : dans le règlement, cette gratuité pour les individus est ouverture à tout un chacun ? Que l'on habite St Saturnin ou pas ? Donc du coup, je crois que ma question a été posée en commission, est-ce que l'on a eu un échange avec les mairies voisines, en particulier Jonquerettes, concernant un partenariat avec eux, pour que justement ce soit un service commun aux deux communes leur évitant d'être peut-être un jour d'avoir à faire une médiathèque ?

Madame BOUIX : il n'y a pas eu de concertation parce que ce sont des projets municipaux, avec des agents municipaux, mais par contre c'est ouvert aux gens qui habitent le village, et aux gens aux alentours, lorsque l'on parle de rayonnement. Pour que le service puisse évoluer, on propose également aux habitants aux alentours mais aussi aux habitants de plus loin mais qui viennent travailler à St Saturnin, ou qui ont leurs enfants éventuellement à St Saturnin.

Monsieur BOLIMON : je pense que l'on est tous favorables à cela, c'est pour une ouverture culturelle, il n'y a pas de souci. La seule chose c'est qu'une nouvelle fois, on va faire un service sur lequel la mairie d'à côté peut-être ne contribue pas, et ce serait pas mal aussi qu'il y ait une discussion ouverte avec nos voisins.

Madame BOUIX : après c'est compliqué si les habitants des alentours viennent on ne peut pas facturer parce qu'ils viennent des villages alentours mais par contre si des gens viennent à St Saturnin à la bibliothèque peut-être que aussi ils vont venir acheter le pain, ils vont venir au marché le dimanche matin, ...

Madame BONNEFOUX : on est en partenariat avec la mairie de Jonquerettes sur d'autres services et on les avait sollicités pour la crèche et ils n'ont pas répondu favorablement. Quand on leur propose des services c'est toujours très volontiers, mais quand on leur demande de participer c'est toujours compliqué. La commune de St Saturnin participe également pour l'école St Joseph, et la mairie de Jonquerettes ne participe pas. En plus, ils ont une bibliothèque associative, donc ils vont peut-être plutôt aller dans le sens de leur vie associative que dans le partenariat avec la commune voisine.

Monsieur BOLIMON : même si c'est symbolique, il faudra qu'ils envisagent de contribuer d'une façon ou d'une autre. J'ai le souvenir, et c'est peut-être cela qui me reste dans la tête, à chaque fois que l'on aborde ce type de sujet c'est l'histoire des antennes relai pour tout ce qui est téléphone mobile. Il n'y en a aucune sur leur zone, tout est chez nous. Pour moi le partage doit être complet. Ils ont des terrains agricoles qui permettraient d'en mettre aussi, et la sécurité parce que là il s'agit de sécurité et de santé le partage se fait aussi à ce niveau-là et pas qu'au niveau financier.

Monsieur le Maire : pour les antennes, on a des zones bien spécifiques, c'est plutôt les organismes qui veulent venir à certains endroits. On a obligation de prendre des antennes. Donc ce sont les organismes qui disent on veut s'implanter là. Il est vrai que notre antenne sur la colline de la Graille c'est une bonne stratégie pour les organismes. Je voulais aussi dire que le Grand Avignon est en train de faire un projet de mutualisation de toutes les bibliothèques du Grand Avignon pour permettre que certaines personnes de St Saturnin puissent avoir accès aux bibliothèques des autres communes.

Monsieur PENALVA : quand vous dites mutualisation, on garde la gestion de la bibliothèque mais on peut accéder aux bibliothèques du Grand Avignon ?

Monsieur le Maire : oui c'est ça.

Monsieur PENALVA : je voulais juste intervenir, je n'ai rien contre sur le principe de gratuité, si ça peut faire lire les jeunes et les faire participer à l'esprit culturel, il n'y a pas de souci. J'entends que c'est la condition sine qua non du projet de médiathèque, mais moi en cohérence avec mes votes, je m'abstiendrai pour cette délibération.

Monsieur BOLIMON : des citoyens nous ont demandé de poser une question par rapport à la bibliothèque. A priori elle est fermée pendant les vacances scolaires, est-ce qu'il y a une raison particulière à cela ?

Monsieur PESENTI : à vérifier, mais de mémoire elle a été ouverte une semaine sur deux et ensuite c'est par rapport à nos moyens, nos effectifs sur les périodes d'ouverture la semaine. Avec les cinq semaines de congés par an, on essaie de se caler, souvent il y a une semaine à Noël, peut-être quinze jours à trois semaines en août de fermeture et après il faut essayer de faire une rotation. Quand un agent est absent, on essaie de jongler, suivant le souhait des élus, si on doit mettre la priorité sur la bibliothèque, là en tout cas, l'objectif est d'arriver à ouvrir au moins la moitié des vacances.

Monsieur BOLIMON : on verra si cela peut évoluer avec le nouveau projet.

Madame BOUIX : je voudrais apporter juste une précision par rapport au prix de revient des abonnements. A l'heure actuelle on disait que c'était de l'ordre de 2 000 à 2 500 € par an. Il faut quand même se rendre compte qu'au-delà de ce que ça rapporte, ça coûte aussi, parce que l'agent municipal qui reçoit doit enregistrer les abonnements, et partir régulièrement avec un agent de la police municipale à la trésorerie d'Avignon pour déposer les espèces. Et lorsque l'on réfléchit justement au coût de ce personnel-là, que lorsqu'il fait ça il ne fait pas autre chose, parce que l'on est tous d'accord que nos policiers municipaux peut-être que l'on préfère qu'ils soient dans le village à patrouiller et que l'on a plus besoin d'avoir une bibliothécaire qui va être là sur les horaires d'ouverture plutôt que d'aller la demie journée sur Avignon. C'est mon avis, mais je l'avais énoncé lors de la commission des affaires générales, ça va nous coûter forcément moins cher de faire la gratuité de ce service.

Monsieur CRAPONNE : j'avais posé la question lors de la réunion de présentation de ce projet de médiathèque, il est parfaitement possible, parce que moi ça m'intéresserait de le faire, comme bénévole d'aller tenir la bibliothèque, donc je me suis proposé et ça ne pose apparemment aucun problème.

Monsieur BOLIMON : de la même façon qu'à l'heure où on est en train de surveiller tout ce qui est économie circulaire, quelles sont les règles pour que l'on puisse déposer des livres personnels et qu'ils soient intégrés dans le fond de la bibliothèque ? Je sais qu'il ne faut pas que tout le monde vienne avec ces bouquins.

Madame COSTE : il y a les boîtes à livres.

Monsieur BOLIMON : mon fils avait une collection complète en super état en nouvelle version, je l'ai amenée, je ne sais pas dans quelles conditions elle a pu être intégrée. Je ne sais pas quelles sont les règles là-dessus, la personne qui accueillait ce jour-là n'a pas pu me les donner. Ça peut être intéressant aussi d'expliquer le fonctionnement par rapport à cela.

Madame BOUIX : effectivement l'agent de la bibliothèque accepte les livres mais pas toutes les catégories de livres parce qu'il y a une difficulté. Il faut vérifier toutes les pages, l'aspect général, et la difficulté c'est que ça prend aussi beaucoup de temps.

POUR	24
CONTRE	/
ABSTENTION	1

Abstention M. PENALVA

### Délibération 2022-11-75

OBJET : CULTURE – LES JOURNÉES DE LA BANDE DESSINÉE – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

Pas d'observation.

POUR	25
CONTRE	/
ABSTENTION	/

Questions diverses :

Monsieur le Maire : les délibérations de ce soir étant terminées, nous allons passer aux questions diverses.

Monsieur BOLIMON : Concernant l'acquisition du bâtiment de l'ancienne Caisse d'Epargne, comment avance ce dossier, et quel est votre programme prévisionnel d'implantation de la police municipale dans ses nouveaux locaux ?

Monsieur le Maire : la police municipale sera au rez-de-chaussée. Au premier étage on va faire deux appartements. Une étude est en cours concernant le plancher du haut car il faudra peut-être le renforcer, ce qui sera fait avant le bas. Puis on aménagera les locaux pour la police municipale afin de leur permettre de déménager le plus rapidement possible.

Monsieur BOLIMON : est-ce que l'on sera amené à observer des plans d'aménagements ?

Monsieur le Maire : oui, bien sur.

Monsieur BOLIMON : et vous pensez que les travaux vont démarrer quand ?

Monsieur le Maire : on a les dossiers de demandes de subventions à présenter, disons pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2023, pour finaliser les études, et demander les subventions.

Monsieur BOLIMON : on a une petite année devant nous.

Monsieur le Maire : oui à peu près, en espérant que fin 2023 on puisse déménager le poste de police municipale.

Monsieur BOLIMON : autre sujet, durant la campagne on a imaginé un service de transport pour les seniors de la commune, je voudrais savoir si c'est toujours d'actualité ?

Monsieur le Maire : c'est toujours d'actualité, mais c'est mis de côté pour le moment.

Monsieur BOLIMON : et pour la maison d'accueil des seniors, aussi ? Vous avez une idée d'implantation ?

Monsieur le Maire : on sait où on veut la faire. Les projets défilent mais pour le moment nous n'avons pas eu de projet correspondant à notre souhait.

Monsieur BOLIMON : en lien avec la démarche de monsieur PENALVA, que je salue, je suis allé me promener du côté du lac ce week-end, et l'état de la passerelle est en train de se dégrader fortement. La peinture cloque de partout, et je voudrais savoir en terme d'entretien si quelque chose était prévue ?

Monsieur le Maire : pour l'entretien ce sont les services techniques qui vont le faire, c'est prévu. Il y a beaucoup de choses à faire et elles vont être faites au fur et à mesure. On va essayer de le faire nous même pour ne pas avoir de dépenses trop importantes.

Monsieur BOLIMON : je vous fais une réflexion que je vous avez déjà faite lors de la précédente mandature quand vous aviez installé ce fameux portique, je vous confirme pour l'avoir encore observé, le portique n'est souvent pas adapté aux familles notamment en terme de vélo, poussettes, et autres, et ça j'alerte aussi sur l'urgence. Après encore une fois je salue la démarche de monsieur PENALVA, qui est en train de faire une enquête, on verra aussi les retours par rapport à ce type de sujet, et d'une façon plus globale, je pense que la démarche de monsieur PENALVA est intéressante dans le sens où l'on peut questionner les riverains.

Monsieur le Maire : je ne suis pas au courant. Par contre le portillon a été mis parce que on avait beaucoup de problèmes avec les scooter.

Monsieur BOLIMON : je m'en souviens, une personne avait failli être renversée.

Monsieur le Maire : on avait fait ça pour essayer de limiter au maximum les cyclomoteurs.

Monsieur CACELLI : on fait des réunions hebdomadaires pour les travaux, pour le prévisionnel des travaux du service technique. On a une liste de travail faramineuse, on a des capacités en personnel qui sont ce qu'elles sont, je trouve que c'est adapté à la commune, ça peut coûter cher à un moment donné, donc on fait ce que l'on peut. Pour l'instant on a fait le choix de limiter l'externalisation des travaux, est-ce que l'on a tort ou raison ! Je pense que pour l'instant on arrive à maîtriser pas trop mal. Quand il y a des travaux urgents et qui nous dépassent un peu on fait intervenir des entreprises, mais si on peut faire en interne on le fait. C'est notre objectif et notre ligne de conduite. Il est vrai qu'il y a beaucoup de choses à faire, on est quelquefois en retard, quelquefois dans le timing et j'en assume totalement la responsabilité, il ne faut pas avoir peur d'échanger. On essaye de faire ce que l'on peut avec les moyens que l'on a.

Monsieur BOLIMON : il n'y a aucun souci là-dessus, c'était juste pour vous le signaler si vous ne l'aviez pas vu. J'en profite pour rappeler cette notion de citoyenneté. Il y a peut-être des choses à inventer de cette nature là. Je vois bien plusieurs citoyens, je pense que l'on en trouvera, qui seraient peut être disponibles un week end pour aller s'occuper de la passerelle. Voilà, ça nécessite du matériel, je ne sais pas si c'est faisable juridiquement parce qu'il y a toujours des risques, etc ... mais ça peut être aussi des choses à instaurer, à tester, sur certains sujets qui effectivement sont moins prioritaires que d'autres.

Monsieur le Maire : sur ce sujet au point de vue bénévolat, ce serait bien qu'il y ait des bénévoles, mais le bénévolat au départ c'est tout beau tout neuf, mais petit à petit ça s'épuise. Je prend l'exemple à l'époque où on a fait les chalets de Noël, au départ on avait dit on va les faire avec des bénévoles, mais il a fallu mettre les services techniques. Au départ ils étaient quatre, puis trois, puis deux et petit à petit il n'y a eu plus personne. Il est vrai que c'est de bonnes initiatives, mais ça demande de la confirmation.

Monsieur BOLIMON : c'est jamais garanti, on est bien d'accord. Je me souviens de madame SALUZZO qui avait dû intervenir seule sur les chalets l'an dernier. En tant qu'élus je suis disponible si vous avez besoin d'un coup de main. En tant que simple citoyen, personne ne m'avait sollicité sur ce type de sujet. Peut-être que si en ouvrant le champs, en communiquant plus là-dessus, il peut y avoir des opportunités. Mais on est d'accord le bénévolat ne marche pas à tous les coups.

Madame BONNEFOUX : je voulais vous apporter une petite précision à ce sujet, donc monsieur ANDRÉ, madame MORETTI et moi-même, nous avons rencontré à plusieurs reprises les animateurs de la maison Lippi et on est en train de mettre en place un partenariat d'action citoyenne avec la maison des ados qui sont disposés sur leur temps de vacances ou de week end, à venir donner des coups de mains dans ce sens : peinture, colis de Noël des seniors, distribution du St Sat Info. On est en train d'y travailler, bien sûr dans la mesure de leur possibilité aussi. C'est une idée qui est en train de se mettre en place.

Madame CUP : moi je dis bravo au projet.

Monsieur BOLIMON : j'ai un dernier sujet mais je vais faire très court. Monsieur PESENTI m'a confirmé qu'il avait bien reçu l'article du St Sat Info. Ma question est simple, est-ce que vous me confirmez qu'il sera bien dans le magazine ?

Monsieur CRAPONNE : absolument, il y est déjà.

Monsieur le Maire : à ce sujet, j'ai eu des problèmes avec mon téléphone, et j'ai reçu le mail tout à l'heure de monsieur COUSTON. Sachez tout de même qu'un jour je vous ai dit : si vous avez quelques jours de retard ce n'est pas un problème, j'espère que vous vous en rappelez.

Monsieur BOLIMON : je me souviens très bien monsieur le Maire. Je n'ai aucun souci avec cela, le souci est avec monsieur CRAPONNE qui m'a envoyé des mails d'une attitude assez désagréable, on va dire les choses comme ça. Ne me cherchez pas trop là-dessus monsieur CRAPONNE. Attention, vous êtes un élu, vous n'êtes pas un « sur élu », soyez dans le respect. Arrêtez de me donner des leçons en permanence.

Monsieur CRAPONNE : je ne donne pas des leçons. Quand on donne une date limite, ce n'est pas une date de dépôt.

Monsieur BOLIMON : c'est un autre sujet, c'est votre problème d'organisation.

Monsieur le Maire : ça été mis sur la table et ça été réglé.

Monsieur BOLIMON : ça été réglé, effectivement, en ce qui me concerne ce sujet commence à m'insupporter et encore une fois attention à la manière dont monsieur CRAPONNE s'exprime avec les gens.

Monsieur CRAPONNE : je mets un miroir devant moi.

Monsieur BOLIMON : on va faire encore plus simple. Arrêtez de m'écrire jusqu'à la fin du mandat. On va gagner du temps.

Monsieur CRAPONNE : je ne vous envoie pas, j'envoie directement à monsieur COUSTON les dates de remises ?

Monsieur le Maire : on va voir ça.

Monsieur PENALVA : j'ai deux petites questions. D'abord je voudrais féliciter cette démarche que j'apprends par rapport à l'engagement de nos jeunes, ça peut les sensibiliser à la vie du village, quand on voit les dégradations qu'il y a eu sur les bancs de la colline, j'espère que l'enquête va être menée

jusqu'au bout, parce que c'est intolérable. Monsieur le Maire je voudrais vous interroger sur la gare, vous avez été en copie comme moi d'un courrier de la Région, et je voudrais avoir votre avis dessus.

Monsieur le Maire : alors ce courrier nous l'avons reçu il y a deux ans.

Monsieur PENALVA : je parle de celui que vous avez reçu récemment.

Monsieur le Maire : en 2018, sous le mandat précédent, les responsables étaient monsieur COUSTON, et monsieur MAHU. On avait sollicité la Région, et la SNCF, on nous avait répondu la première fois qu'il y avait eu un contrat passé entre la SNCF et la Région pour l'aménagement de 140 gares dans la région PACA. Donc ce contrat allait de 2015 à 2024. Dans ce contrat il n'y avait pas la gare de St Saturnin. Nous avons refait des démarches, en leur proposant de financer des travaux à la gare, ça c'était un peu trop parce qu'au point de vue responsabilité c'était pas possible. Et on nous a répondu que St Saturnin était dans le prochain mandat des gares à réaménager mais pas dans les 40 prioritaires. Donc à partir de 2024 nous serons dans ce contingent. Mais je vous en avais déjà parlé de ce courrier.

Monsieur PENALVA : alors le courrier que l'on a reçu tout les deux au mois de septembre précise qu'il y aura des travaux fin 2023, mais sur la signalitique lumineuse, marquage au sol et auvent, et ne précise pas le quai, vous avez raison. Mais la Région se base, et c'est là que j'aurais voulu avoir votre interprétation, sur un comptage de voyageurs en gare de St Saturnin. Alors, quand il n'y a pas de moyen d'acheter des billets ou de composer son abonnement, comment ils font ? Moi, je voudrais savoir si vous avez interrogé la Région sur ces modalités de comptage. Ils nous disent : on ne fait pas de travaux parce que le comptage n'est pas bon, mais sur quoi se basent-ils ? Est-ce que vous allez leur écrire pour le leur demander ?

Monsieur le Maire : ça fait un moment qu'on leur écrit. Il faut quand même attendre 2023 pour que l'on soit officiellement dans le contingent des 140 gares qui doivent être rénovées pour que l'on ait un mode de discussion, on y sera pendant la période de 2024 à 2033, c'est tous les 9 ans.

Monsieur PENALVA : du coup si on demandait des précisions sur ce comptage, cela démontrerait qu'il n'y a pas de comptage en réalité, et on serait donc prioritaires parce qu'il y a peut-être plus de monde qui prend le train. C'est une hypothèse, et du coup on pourrait être pris plus rapidement en charge par la Région, si le comptage s'avère inexact.

Monsieur le Maire : je n'ai plus en tête tous les courriers que nous avons reçus, mais je sais tout de même qu'ils nous avaient dit pourquoi on était pas dans les 40 premières gares à rénover, parce que il y avait des gares qui étaient proches de chez nous, que l'on était proche d'Avignon, de Morières, proche de certaines gares des communes voisines.

Monsieur PENALVA : c'est la réponse qu'ils ont également fait dans le courrier de septembre par contre il faudrait quand même leur rappeler qu'il y a une loi de 2005 sur le handicap et qu'ils ont des obligations. C'est bien d'attendre et de dire la Région nous dit que, non, la Région a des obligations. Et j'aurais aimé entendre de votre part, je dis ça très tranquillement, un discours assez clair disant on va leur refaire un courrier et s'il faut aller plus loin, on ira plus loin.

Monsieur le Maire : mais monsieur PENALVA, on est ferme depuis 3 ans. On a commencé au mandat précédent à être ferme, on est toujours ferme, on a toujours essayé d'élucider un petit peu toutes ces réponses que l'on nous donnent un petit peu évasives mais on est dessus en permanence, et on ne lâchera rien.

Madame SALUZZO : on avait aussi envoyé des photos.

Monsieur le Maire : on avait photographié une personne pour leur montrer que ce n'était pas possible de monter dans le train. Mais tout ça on s'en ait occupés.

Monsieur PENALVA : c'est ça le problème avec la Région, il faut relancer. Est-ce qu'il faudrait pas relancer nos conseillers régionaux qui sont sur notre territoire ?

Monsieur le Maire : il y avait une conseillère régionale qui nous a quand même pas mal aidés, qui est aussi au conseil communautaire du Grand Avignon. Je ne sais pas si elle est dans le secteur, mais cette personne nous a beaucoup aidés pour ce genre de courrier et c'est aussi un peu grâce à elle que l'on a pu être dans les 140 prochaines gares à aménager.

Monsieur PENALVA : alors vous aujourd'hui vous attendez la date de 2024.

Monsieur le Maire : mais non, on attend pas la date de 2024. Là en 2023 puisque c'est la dernière année on va resolliciter encore une fois la Région. Ça fait 3 fois que l'on vous dit que c'est comme ça et pas autrement. C'est leur réponse que l'on a actuellement. On est dans les 140 gares qui vont être aménagées, mais ils ne nous ont pas indiqué si c'est en 2023, fin 2023, si c'est en 2024.

Monsieur PENALVA : c'est ce que je vous disais. Dans le courrier en 2023 c'est sur la lumière, l'auvent et du marquage.

Monsieur le Maire : il y a aussi l'abri vélo qui a été fait.

Monsieur PENALVA : oui, et du coup deuxième question. Il y a un bâtiment voyageur qui est fermé depuis octobre 1989, est-ce que vous envisagez de l'acquérir ou de vous renseigner auprès de la Région pour voir si vous pouvez l'acquérir ?

Monsieur le Maire : pas pour l'instant, et on avait posé la question au mandat précédent, et c'était négatif.

Monsieur PENALVA : aujourd'hui vu l'état de fragilité du bâtiment.

Monsieur le Maire : on ne peut pas tout acheter.

Monsieur PENALVA : bien sûr, mais ça fait partie de l'histoire du village, et peut être qu'il y a une priorité là aussi.

Monsieur CACELLI : il me semble que quand même il y a des enjeux considérables au niveau national au niveau de la SNCF, des sommes considérables et on est un village de 5 000 habitants peut être que l'on est desservi par la voie ferrée mais que ça dépasse un petit peu les villages et les petites communes. Quand on regarde les actualités nationales le problème de la SNCF est un problème structurel.

Monsieur PENALVA : je pense que la gare en elle-même n'est plus utilisée par la SNCF. Il garde un bâtiment qui ne leur sert plus, qui vieillit mal avec le temps, voir si la commune ne peut pas se porter acquéreur.

Monsieur le Maire : lors du mandat précédent, on voulait déplacer les services techniques à cet endroit là, pour les enlever de la partie sportive, mais ça n'a pas fonctionné.

Monsieur PENALVA : vous aviez proposé une acquisition ? C'était en quelle année ?

Monsieur le Maire : oui, c'était en 2018.

Monsieur PENALVA : est-ce que l'on ne peut pas aujourd'hui le leur redemander ?

Monsieur le Maire : on peut toujours redemander, mais après il faut le financement.



Monsieur PENALVA : je suis d'accord avec vous, mais comme on n'a pas idée de combien peut coûter ce bâtiment ! Parce que les fresques à la mémoire d'un café c'est très bien, mais aujourd'hui on a des bâtiments qui témoignent de l'histoire du village.

Monsieur le Maire : c'est bien la fresque, elle rappelle des souvenirs à certains.

Monsieur PENALVA : le café de la gare est une belle fresque, ce n'est pas ce que je veux dire.

Monsieur CACELLI : tous les jours ils veulent du pouvoir d'achat. Du foncier, du bien, lorsque l'Etat leur dira il faut commencer à vendre, ils vont commencer à pointer leur foncier, mais aujourd'hui ils ne le vendent pas et sont gagnants. Toutes les grosses boites ne vendent pas, c'est la stratégie.

Monsieur le Maire : toujours est-il que l'on ne laisse pas tomber.

Monsieur PENALVA : vous pourrez nous tenir au courant ? Deuxième sujet, c'est un peu plus personnel car cela me concerne directement, en commission j'avais fait la demande de voir si on pouvait modifier le règlement intérieur sur les salles mises à disposition de l'opposition, et je n'ai pas eu de réponse depuis, et je voudrais avoir votre réponse ?

Monsieur le Maire : Vous n'en aurez pas ce soir, parce que je vous ait dit qu'il fallait que l'on voit avec les adjoints, ce n'est pas moi qui commande. Ce que je peux vous dire c'est que votre demande concernant l'occupation d'un local est validée, mais en ce qui concerne le règlement il faut que l'on voit ensemble, on n'a pas décidé.

Monsieur PENALVA : d'accord, donc c'est à réfléchir ?

Monsieur le Maire : c'est à réfléchir. Après il y a un règlement et c'est compliqué pour tout le temps le changer, c'est le code des collectivités des collectivités territoriales.

Monsieur PENALVA : sans rentrer dans un débat juridique, rien n'empêche de changer le règlement intérieur sur ce point de l'utilisation des salles.

Monsieur le Maire : rien n'empêche de le modifier, mais rien n'empêche de le garder.

Monsieur PENALVA : c'est vrai. Si je vous le demande c'est parce qu'aujourd'hui sur le sujet du lac et du canal, j'aimerais bien recevoir des experts pour pouvoir travailler avec eux, et je n'ai pas de salle pour les accueillir. C'est pour cela que je vous fais cette demande.

Monsieur le Maire : en ce qui concerne ce projet, je ne suis pas au courant. Il n'y a pas eu de demandes officielles. Je ne sais pas dans quelle position vous vous mettez. Est-ce que vous avez demandé à l'adjointe aux finances s'il faut financer ce projet ? Je ne sais pas ce que c'est votre projet. Est-ce que vous avez vu avec le syndicat des Sorgues, parce que le syndicat ne veut ni que l'on touche à la rivière, ni aux rives. C'est très suscit, ça me parait un peu farfelu ce projet. Je ne sais pas ce que c'est ce projet.

Monsieur PENALVA : je vous ferai une demande officielle par courrier dès demain pour cette salle, et en fonction de la réponse je me réserve le droit de demander l'interprétation de madame la Préfète.

Monsieur BOLIMON : c'est anecdotique, mais concernant la SNCF j'ai eu l'occasion de prendre le train plusieurs fois pour aller dans le cœur d'Avignon, c'est bien pratique, et à chaque fois je suis surpris, lorsque l'on s'arrête à St Saturnin lès Avignon, on parle de St Saturnin d'Avignon. Je voudrais savoir s'il y avait une logique d'historique là-dessus, est ce que vous étiez au courant ? A chaque fois ça m'interpelle.

Monsieur le Maire : le plus que l'on dit c'est St Sat, après St Saturnin lès Avignon, il n'y a pas d'anecdote à ce sujet. Par contre je pense que l'on connaît plus St Sat que St Saturnin lès Avignon.

Madame CUP : le mot « lès » veut dire près de.

Monsieur BOLIMON : donc la formulation de la SNCF n'est pas du tout adaptée.

Monsieur le Maire : c'est comme on dit souvent l'Isle sur Sorgue, mais c'est l'Isle sur la Sorgue.

Monsieur BOLIMON : et juste pour évoquer, monsieur PENALVA a posé la question, je pense que la manière dont ils comptent les usagers se fait à deux niveaux. Le premier sur les abonnements, sur les habitués qui prennent le train régulièrement. Effectivement je ne pense pas qu'ils soient si nombreux que ça aujourd'hui. Quand aux trajets ponctuels c'est sur la base du paiement qui peut se faire soit sur internet soit à l'intérieur auprès du contrôleur. Je pense que les chiffres fournis par la SNCF sont en dessous de la réalité et du potentiel lié à réouverture de la ligne Avignon-Carpentras qu'ils vont pousser jusqu'à la gare d'Avignon TGV, je pense qu'elle ramène aussi des utilisateurs. Je sais que vous avez un projet de refonte du parking de la gare et des logiques de covoiturage et de mobilités à étudier.

Monsieur le Maire : c'était la demande du Grand Avignon de faire un parking de covoiturage. Ce n'est pas parce qu'il y avait la gare, mais un espace assez grand pour pouvoir stationner.

Monsieur le Maire : s'il n'y a plus de questions, nous allons clôturer la séance. Mesdames, Messieurs, je vous souhaite une belle soirée.

## **SIGNATURES**

MONSIEUR LE MAIRE,  
SERGE MALEN

MONSIEUR LE SECRETAIRE DE SEANCE  
ALEX CACELLI

